



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 30 Juin 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 juin 2011 à 19H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Dominique MOMON**, Maire.

Etaient présents : MM. S. BOILLON - A. ALESSANDRELLI - Mmes Ch. MARCHAL - J. GABRION - M P. BITSCH - Mmes H. ORFI - M. BISSON - M. G. COLIN - Mme Ch. MICHEL - M. P. MORIN - Mme K. KHALLOUKY - MM H. LAMY - A. BEHMANN - Mme V. AUTISSIER - MM. Ph. BERKROUBER - Th. GROSHENS - Mmes N. CHASSIGNEUX - I. LEJEUNE - MM. J. LE ROUX - C. HAXAIRE - Mlle J. THOMASSIN - MM. B. HOUSSEMAND - P. GERARD - Mme K. RENARD - M G. GRUNENWALD - Mme B. MANGEOT-MURA formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés

M. A. POREL qui avait donné procuration à M. P. MORIN
Mme F. MOINE qui avait donné procuration à M^{me} Ch. MICHEL

M. Pascal MORIN a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Dominique MOMON déclare la séance ouverte, salue l'assemblée et le public. Il souhaite la bienvenue à tous.

Il passe ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

1 – Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2011

2 – Décisions

3 - Affaires foncières

3-1 Cessions de Terrains

➤Lieu dit « la Plaine » – partie de la parcelle cadastrée section AM n° 626

3-2 Acquisitions de terrains

➤Aménagement du carrefour du Noyeux – parcelles cadastrées AM n° 829 et 832

4 - Délégation de Service Public – Service de l'eau

4-1 Avenant

4-2 Rapport sur l'eau

5 - Affaires sportives et culturelles

5-1 Bourse Jeunes

➤Approbation des critères d'attribution

5-2 Subventions exceptionnelles attribuées par la commission des sports

➤ Approbation des critères de calcul

6 – Personnel communal

➤ Modifications du Tableau des effectifs

7 - Finances communales

7-1 Compte Administratif 2010

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

7-2 Compte de gestion du receveur municipal 2010

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

7-3 Affectation des résultats au budget 2011

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

7-4 décisions modificatives

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

7-5 Créances irrécouvrables

➤ Admission en non valeurs

7-6 Contributions aux organismes de coopération intercommunale

➤ Syndicat Intercommunal Câblimages

➤ Syndicat Intercommunal d'assainissement

8 - Dénomination de rues

9 - Affaires diverses

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2011

Le Conseil Municipal, **par 28 voix pour et une abstention**, approuve le procès verbal de la séance du 08 avril 2011.

Décisions

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions prises par M. le Maire conformément à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités territoriales

Affaires foncières

Cessions de terrain

- Lieu dit « la Plaine » – partie de la parcelle cadastrée section AM n° 626

La commune de Thaon les Vosges est propriétaire de la parcelle cadastrée section AM n° 626 située au lieu dit le Noyeux. Mlle JEANDIDIER et M. SIMON ont sollicité M. le Maire pour acquérir une partie de cette parcelle afin d'y construire leur maison d'habitation.

Le conseil municipal, **par 27 voix pour et 2 abstentions**, autorise M. le Maire à céder une partie de 799 m² de la parcelle cadastrée section AM n° 626 au pris de 46 € par m².

Acquisitions de terrains

- Aménagement du carrefour du Noyeux – parcelles cadastrées AM n° 829 et 832

Pour permettre l'aménagement du carrefour du Noyeux, la commune a demandé à Vosgelis de lui céder les parcelles cadastrées section AM n° 829 et 832 d'une surface globale de 262 m².

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, autorise M. le Maire à acquérir au prix de l'€uro symbolique les parcelles cadastrées section AM n° 829 et 832.

Délégation de Service Public – Service de l'eau

Avenant

La société VEOLIA est le délégataire du service public de l'eau de la commune de Thaon les Vosges. Par courrier du 09 juin dernier, cette société a demandé de procéder à un avenant sur ce contrat. Cette demande d'avenant porte sur 2 points :

1° La mise en place d'un traitement filmogène.

L'eau potable produite, par Véolia, sur le site de la Prairie Claudel est dite "agressive" (une conductivité faible et un pH légèrement acide). C'est un caractère commun pour les eaux du département. Une eau "agressive" a la particularité de ronger les canalisations. Pour éviter cela, Véolia, à la demande et sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé, a mis en place un traitement de l'eau spécifique à la sortie de la station de traitement de la Prairie Claudel : un traitement Filmogène.

Le traitement filmogène est une solution liquide, incorporée à l'eau, ayant la particularité de déposer le long des canalisations un film formé de phosphates ou de silicates protégeant la surface des canalisations des agressions des agents corrosifs présents dans l'eau.

2° La prise en charge du financement complémentaire des travaux de renouvellement des branchements plomb:

Jusqu'en 2010, le coût du remplacement des branchements plomb était pris en charge par Véolia à hauteur de 70% et par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 30%. L'Agence de l'eau Rhin Meuse a diminué son taux de subvention de 30 % à 10%. Sur chaque branchement plomb remplacé (coût du remplacement 1 300 €), il reste donc à financer la somme de 254 €. Il est à noter

que sur la période 2010 – 2013, il reste 517 branchements à réaliser soit un investissement global à financer de 131 300 € (43 800 €/an).

L'avenant proposé prévoit que la société Véolia prenne à sa charge la mise en place du traitement filmogène et que la commune de Thaon les Vosges prenne à sa charge le coût du changement des 517 branchements plomb restant sur la période 2010 – 2013.

Le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve les termes de cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

Rapport sur l'eau

Chaque année, VEOLIA délégataire du service public de l'eau à Thaon les Vosges nous adresse un rapport sur l'eau retraçant les activités de l'année qui vient de s'écouler. Ce rapport a été envoyé aux conseillers municipaux pour information.

Affaires sportives et culturelles

Bourse Jeunes

➤ Approbation des critères d'attribution

Lors du vote du budget 2011, sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal a affecté la somme de 40 000 € pour l'octroi d'une bourse aux jeunes thaonnais qui prendraient une licence sportive ou s'impliqueraient dans une activité culturelle au sein d'une association thaonnaise.

Lors de sa réunion du 20 mai dernier, la commission jeunesse et sports, à l'unanimité de ses membres, a souhaité soumettre à la décision du conseil municipal les modalités de fonctionnement de cette aide financière. Ces critères sont les suivants :

- Sont éligibles à cette bourse tous les jeunes thaonnais jusqu'à 18 ans
- Le montant de cette bourse sera de 30 € accordée une fois par an pour un même enfant
- Les activités concernées par l'octroi de cette bourse sont : toutes les sections Sportives de l'E.S.T centrales, toutes les activités du Centre Socio Culturel Arts et Loisirs à l'exception des activités ponctuelles (ex centre aéré) ainsi que les activités menées au sein des associations suivantes : Chorale Colla Voce – Istanika Montana's Dancers – orchestre d'harmonie – association folklorique du pacifique, la Cour des Grands et les Ptis Gosses.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des sports, à **l'unanimité**, approuve ces critères d'attribution.

Subventions exceptionnelles attribuées par la commission des sports

➤ Approbation des critères

Chaque année, sur proposition de la commission des sports, le conseil municipal attribue des subventions exceptionnelles aux associations sportives qui doivent concourir à un événement sportif non prévu dans leur budget de fonctionnement comme une qualification pour un championnat de France ou d'Europe d'un ou plusieurs compétiteurs.

Lors de sa commission du 20 mai dernier, les membres de la commission des sports ont défini, à l'unanimité, les modalités d'attribution de ces subventions. Ces modalités proposées sont les suivantes :

- Frais de déplacement automobile 0.30 €/Km aller et retour
- Frais de déplacement bus ou minibus 0.50 €/Km aller et retour
- Indemnité journalière de 15 € par sportif et accompagnateur
- Nombre maximum de bénéficiaire : 20 sportifs plus deux cadres accompagnants pour les sports collectifs et un cadre pour 5 sportifs pour les sports individuels.

Le conseil municipal, sur proposition de la commission des sports, à l'**unanimité**, approuve les critères de calcul pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Personnel communal

➤ Modification du Tableau des effectifs

Par délibération du 08 avril dernier, le conseil municipal a créé des postes au tableau des effectifs du personnel communal afin de prendre en compte les avancements de grade de l'année 2011 et la réussite à des concours ou des examens des agents. Il convient aujourd'hui de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal
- 4 postes d'adjoint techniques de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet de 24h30
- 1 poste d'attaché

Le Comité Technique Paritaire, lors de sa séance du 15 juin dernier, a émis un avis favorable sur ces suppressions de postes.

A l'**unanimité** de ses membres, le conseil municipal approuve ces suppressions de postes au tableau des effectifs du personnel communal.

Finances communales

Avant de procéder à l'examen des comptes administratifs, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'**unanimité**, a élu M. **BOILLON** - 1^{er} Adjoint afin qu'il préside les débats relatifs à l'approbation des comptes administratifs 2010.

➤ Compte Administratif – Ville

Après avoir présenté le compte administratif 2010 du budget ville qui présente :

| | | Dépenses | Recettes | Solde |
|--|--------------------------------------|-----------------|-----------------|------------------------|
| Section De fonctionnement | Résultats exercice 2010 | 8 077 321.06 € | 9 416 594.77 € | 1 339 273.71 € |
| | Résultats antérieurs reportés | - | - | - |
| | Résultat à affecter | | | 1 339 273.71 € |
| Section Investissement | Résultats l'exercice 2010 | 3 752 374.42 € | 4 248 950.98 € | 496 576.56 € |
| | Résultats antérieurs reportés | 1 821 576.55 € | | - 1 821 576.55 € |
| | Solde global d'exécution | | | -1 324 999.99 € |
| Restes à réaliser Au 31/12/2010 | Fonctionnement | - | - | - |
| | Investissement | 1 559 000.00 € | 1 559 000.00 € | 0.00 € |
| Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement) | | 15 210 272.03 € | 15 224 545.75 € | 14 273.72 € |

M. le **Maire** quitte l'enceinte de l'assemblée pour le déroulement du vote. Le Conseil Municipal par :

- **26 voix pour et 2 abstentions** approuve la section de fonctionnement du budget ville tel qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010

- **l'unanimité** approuve la section d'investissement du budget ville tel qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010

➤ Compte Administratif - Forêt

Après avoir présenté le compte administratif 2010 du budget forêt qui présente :

| | | Dépenses | Recettes | Solde |
|--|--------------------------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Section De fonctionnement | Résultats exercice 2010 | 13 499.49 € | 22 080.72 € | 8 581.23 € |
| | Résultats antérieurs reportés | - | 19 309.60 € | 19 309.60 € |
| | Résultat à affecter | | | 27 890.83 € |
| Section Investissement | Résultats l'exercice 2010 | 714.38 € | 1 411.00 € | 696.62 € |
| | Résultats antérieurs reportés | 1 410.75 € | | - 1 410.75 € |
| | Solde global d'exécution | | | -714.13 € |
| Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement) | | 15 624.62 € | 42 801.32 € | 21 176.70 € |

M. le **Maire** quitte l'enceinte de l'assemblée pour le déroulement du vote. Le Conseil Municipal par :

- **l'unanimité** approuve la section de fonctionnement du budget forêt tel qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010.

- **à l'unanimité** approuve la section d'investissement du budget ville tel qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010.

➤ Compte Administratif - Eau

Après avoir présenté le compte administratif 2010 du budget eau qui présente :

| | | Dépenses | Recettes | Solde |
|--|--------------------------------------|--------------|--------------|---------------------|
| Section De fonctionnement | Résultats exercice 2010 | 178 095.13 € | 249 988.60 € | 71 893.47 € |
| | Résultats antérieurs reportés | - | - | - |
| | Résultat à affecter | | | 71 893.47 € |
| Section Investissement | Résultats l'exercice 2010 | 237 335.99 € | 580 024.91 € | 342 688.92 € |
| | Résultats antérieurs reportés | 116 989.69 € | | - 116 989.69 € |
| | Solde global d'exécution | | | 225 699.23 € |
| Restes à réaliser Au 31/12/2010 | Fonctionnement | - | - | - |
| | Investissement | 225 699.00 € | - | - 225 699.00 € |
| Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement) | | 758 119.81 € | 830 013.51 € | 71 893.70 € |

M. le **Maire** quitte l'enceinte de l'assemblée pour le déroulement du vote. Le Conseil Municipal par :

- **l'unanimité approuve la section de fonctionnement** du budget eau tel qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010.
- **l'unanimité approuve la section d'investissement** du budget eau tel qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010.

➤ Compte Administratif - Assainissement

Après avoir présenté le compte administratif 2010 du budget assainissement qui présente :

| | | Dépenses | Recettes | Solde |
|--|--------------------------------------|----------------|----------------|-----------------------|
| Section De fonctionnement | Résultats exercice 2010 | 687 435.65 € | 961 415.93 € | 273 980.28 € |
| | Résultats antérieurs reportés | 73 952.55 € | - | - 73 952.55 € |
| | Résultat à affecter | | | 200 027.73 € |
| Section Investissement | Résultats l'exercice 2010 | 981 740.60 € | 1 373 793.70 € | 392 053.10 € |
| | Résultats antérieurs reportés | 670 675.95 € | | - 670 675.95 € |
| | Solde global d'exécution | | | - 278 622.85 € |
| Restes à réaliser Au 31/12/2010 | Fonctionnement | - | - | - |
| | Investissement | 3200 804.00€ | 379 400.00 | 78 596.00 € |
| Résultats cumulés 2010 (y compris les restes à réaliser en investissement et en fonctionnement) | | 2 714 608.75 € | 2 714 606.63€ | 0.88 € |

M. le **Maire** quitte l'enceinte de l'assemblée pour le déroulement du vote. Le Conseil Municipal par :

- **à l'unanimité approuve la section de fonctionnement** du budget assainissement tel qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010.
- **à l'unanimité approuve la section d'investissement** du budget assainissement tel

qu'elle a été présentée dans le Compte Administratif 2010.

Compte de gestion du receveur municipal 2010

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2010. Ce compte est en parfaite adéquation avec les comptes administratifs de la ville.

Affectation des résultats au budget 2011

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

➤ Ville

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui présente :

Investissement : déficit de clôture de : - 1 325 000€

Fonctionnement : Excédent de clôture de : + 1 339 274.00 €

Un solde des restes à réaliser de 1 559 000 €

Le conseil Municipal, sur proposition de M. le **Maire**, **à l'unanimité**, décide d'affecter comme suit les résultats de l'exercice 2010 au budget 2011:

Investissements recettes : Affectation en réserve : 1 325 000.00 €

Excédent de fonctionnement : report à nouveau : 14 273.00 €

➤ Forêt

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui présente :

Investissement : Un déficit de clôture de : - 714.13 €

Fonctionnement : Excédent de clôture de : + 27 890.83 €

Sur proposition de M. le **Maire**, le conseil municipal, **à l'unanimité** propose d'affecter les résultats de l'exercice 2010 au budget 2011 comme suit :

Investissements recettes : Affectation en réserve : 715 €

Fonctionnement recettes : Excédent de fonctionnement : 27 175.00 €

De prévoir de nouveaux crédits d'un montant de 2 175 € pour l'entretien de la forêt et le reversement d'une somme de 25 000 € au budget ville.

➤ Eau

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui présente :

Investissement : Un excédent de clôture de : + 225 699.00 €

Un solde des restes à réaliser de 225 699 €

Sur proposition de M. le **Maire**, le conseil municipal **à l'unanimité** propose d'affecter les résultats de l'exercice 2010 au budget 2011 comme suit :

Investissements recettes : Affectation en réserve : 225 699 €

Fonctionnement recettes : report à nouveau 71 893.00 €

➤ Assainissement

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui présente :

Investissement : Un déficit de clôture de : - 278 622.85 €

Fonctionnement : Un excédent de clôture de : + 200 027.73 €

Un solde de restes à réaliser : 579 427.00 €

Sur proposition de M. le **Maire**, le conseil municipal à **l'unanimité** propose d'affecter les résultats de l'exercice 2010 au budget 2011 comme suit :

Investissements recettes : Affectation en réserve : 200 027.00 €

Décisions modificatives

➤ Ville, Forêt, Eau, Assainissement

Budget ville

Sur proposition de M. le **Maire**, le Conseil Municipal décide, à **l'unanimité** décide de passer la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

001 – déficit : 1 325 000.00

Reste à réaliser : 1 559 000.00

2315-275 rue Kléber : +20 000

2315-289 giratoire Alsace : +120 000

2315-316 aménagement place de la victoire : +20 000

2031-202 étude regroupement école : +20 000

2158-318 vidéo protection : +45 000

2315-184 Z.A.D Champs Chandat : - 160 000

2313-307 économie énergie : - 65 000

Investissement recettes :

1068 – réserves : 1 325 000

Restes à réaliser : 1 559 000

Fonctionnement dépenses:

673 titres annulés : + 12 000.00

022 dépenses imprévues : + 17 273.00

6574 subventions : + 10 000.00

Fonctionnement recettes :

Excédent de fonctionnement : + 14 273.00

Reversement excédent budget forêt : + 25 000

Budget forêt

Sur proposition de M. le **Maire**, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, décide de passer la décision modificative suivante :

Investissement dépenses

Déficit – 001 : 715 €

Investissement recettes

Réserves – 1068 : 715 €

Fonctionnement dépenses

Entretien bois et forêt – 61 254 : 2 175 €

Reversement budget – ville 6522 : 25 000 €

Fonctionnement recettes

Excédent reporté – 002 : 27 175 €

Budget eau

Sur proposition de M. le **Maire**, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité** décide de passer la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

2315-02 diverses rues : : 16 722

2315-07 Joli Bois : 8 361

2315-22 travaux divers : +6 000

2315-25 port et plage : 830

2315-26 terrain gens du voyage : 36 600

2315-28 giratoire centre ville : 27 800

2315-29 rénovation réseau AEP : 66 886

2315-30 rue Kléber : 12 500

2762 TVA sur travaux : 50 000

Investissement recettes

- Réserve 1068 : 225 699 €

Fonctionnement dépenses

6152 entretien – réparation : 71 893 €

Fonctionnement recettes

Excédent reporté – 002 : 71 893 €

Budget assainissement

Sur proposition de M. le **Maire**, le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, de prévoir la décision modificative suivante :

Investissement dépenses :

001 – déficit d'investissement : 278 623

2315-76 Travaux divers : 20 000

2315-85 aire accueil gens du voyage : 3 200

2315-86 bassin horticole : 12 000

2315-90 giratoire centre : 30 000

2315-91 Laufraumont : 158 200

2315-92 rue Kléber : 77 404

Investissement recettes :

1068 affectation en réserve : 200 027

1641-ONA emprunt : 379 400

Créances irrécouvrables

- Admission en non valeur

A la demande de M. M. le Percepteur, le conseil municipal, à **l'unanimité**, décide de prononcer l'admission en non valeur de créances irrécouvrables pour un montant global de 482.40 €.

En effet, pour l'ensemble de ces sommes, les services du trésor public ne peuvent entamer des poursuites soit faute de renseignements sur la localisation des débiteurs soit du fait que le montant de la dette est inférieur au seuil de poursuite fixé à 30€.

Contribution aux organismes de coopération intercommunale

- Syndicat Intercommunal Câblimages

Le conseil municipal, **par 26 voix pour et une contre**, décide d'affecter au compte 6554 du budget communal, la contribution due par la ville au Syndicat Intercommunal Câblimages. En 2011, cette contribution s'élève à la somme de 64 598 € (50 661 € en 2010)

- Syndicat Intercommunal d'assainissement

Le conseil municipal, **par 26 voix pour et une contre**, décide d'affecter au compte 6554 du budget communal, la contribution due par la ville au Syndicat Intercommunal d'Assainissement. En 2011, cette contribution s'élève à la somme de 130 831.44 € (193 548.30 € en 2010).

Dénomination de rues

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, à **l'unanimité**, décide de baptiser rue des Jonquilles la partie de la rue qui effectue le prolongement de la rue des Jonquilles actuelle et rue des Violettes la rue qui relie la rue des Jonquilles à la rue Jean Marie Compas.

Affaires diverses

1° Subvention exceptionnelle – voyage scolaire

A **l'unanimité**, le conseil municipal a décidé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 312 € pour financer la classe culturelle à Paris de deux enfants thaonnais sourds et malentendants.

2° Gratuite dé la Rotonde – Association vaincre la mucoviscidose

Le conseil municipal, **par 25 voix pour et une abstention**, a décidé d'accorder la gratuite de location des salles de la Rotonde pour sa location lors de son concert avec les gongnards.

Madame Marchal Présidente de l'association n'a pas participé au vote.

3° Subventions exceptionnelles

- E.S.T. Tennis

Le conseil municipal a décidé, sur proposition de la commission des sports, à **l'unanimité**, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à la section tennis de l'EST.

- E.S.T. Pétanque

Le conseil municipal a décidé, sur proposition de la commission des sports, à **l'unanimité**, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la section pétanque de l'EST pour l'organisation du grand prix de la ville.

4° Questions de la liste « Thaon autrement avec vous »

Par courrier du 27 juin 2011, les membres de la liste « Thaon autrement avec vous » m'ont adressé deux propositions à soumettre à l'ordre du jour du conseil municipal.

1^{ère} Question

Quand vous organisez des réunions publiques concernant par ex : l'éclairage public ou encore la modification du carrefour du Noyeux..., pourquoi, les membres de la commission travaux voir l'ensemble du conseil municipal ne sont-ils pas invités ?

Pour d'autres réunions cela se fait et c'est très bien...

1^{ère} Réponse

Lorsque nous organisons des réunions publiques, nous le faisons avec une thématique.

L'objectif de ces réunions est simple : présenter aux habitants concernés la nature des travaux qui seront réalisés et ceci afin qu'ils aient une bonne connaissance du projet et du déroulement du chantier (durée, nature des travaux, gênes éventuelles ...).

De ce fait, nous invitons uniquement les principaux intéressés.

Il s'agit de réunion purement « technique » qui ne nécessite pas la présence particulière des élus. J'imagine à la rédaction de votre question que vous aimeriez en faire une réunion politique qui dénaturerait son objet et laisserait les autres personnes invitées.

Personnellement, je préfère qu'elles restent ainsi. Ces réunions sont conformes à ma philosophie et à mon engagement d'associer les thaonnais lorsque des travaux ou modifications vont avoir lieu dans l'environnement proche de leur habitat.

A toute fin utile, je vous rappellerai que vous étiez absente à la dernière réunion publique sur la sécurité au collège à laquelle vous étiez cordialement invitée.

2^{ème} Question

Pourquoi avoir formé une commission travaux alors que des travaux de l'ordre de 4 300 000 euros sont prévus et que ce projet du bâtiment des sœurs Bernadette n'a ni été présenté ni débattu dans la dite commission ?

2^{ème} Réponse

A la lecture de cette question, j'ai le sentiment que vous n'avez encore pas compris, au bout de trois ans, le fonctionnement d'une collectivité territoriale.

Permettez-moi de tenter, si cela est possible, de vous expliquer comment cela se passe. A première vue, vous confondez les rôles de la commission travaux, ceux de la commission d'appels d'offre et ceux du jury de concours.

La première est chargée d'étudier et de faire des propositions au conseil municipal sur les travaux à réaliser.

La seconde a pour mission d'analyser et d'attribuer les propositions financières des entreprises pour réaliser les travaux inscrits au budget et proposés par la commission travaux.

Enfin la troisième créée spécifiquement pour le cas du bâtiment des sœurs Bernadette a pour but d'analyser les différentes propositions de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de ce bâtiment. Le lauréat de cet appel d'offres a pour mission de nous proposer des solutions.

J'espère que jusqu'ici rien ne vous a échappé.

Comment voulez vous que la commission travaux puisse avoir été saisie pour donner son avis sur le projet alors même que le titulaire de la maîtrise d'œuvre dont la mission, je vous le répète pour être sûr que vous avez bien compris est de nous proposer des solutions pour la réhabilitation de ce bâtiment, vient à peine d'être retenu

Le montant de 4 300 000 € que vous avancez est un montant estimatif des travaux issu de l'étude de faisabilité, étude inscrite au budget par le conseil municipal. La municipalité a lancé cette étude pour réfléchir au devenir de ce bâtiment.

J'ose espérer que cette fois les choses sont claires dans votre tête. Excusez cet exposé un petit peu professoral mais le fonctionnement d'une administration est parfois complexe pour certains et cela mérite des explications pédagogiques.

L'ensemble de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 22H18.

A THAON-LES-VOSGES, le 07 juillet 2011

Le Maire,



D. MOMON